

**RAPPORT N° 03/7-33**  
**au Conseil Municipal**

**OBJET**

**RECONVERSION DE L'ANCIENNE GARE**  
**ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE**  
**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FRDE**

Par Délibération en séance du 30 septembre 2003, le Conseil Municipal a choisi pour la désignation du maître d'œuvre de l'opération de reconversion de l'ancienne Gare la procédure négociée prévue à l'Article 74-II-2 du Code des Marchés Publics.

Dans ce cadre, le Jury s'est réuni le 24 novembre 2003 pour émettre un avis sur les candidatures. Après avis et arrêt de la liste des candidats admis, les négociations ont été engagées avec ceux-ci. Au terme des négociations, il apparaît que la proposition du groupement ATELIER DE RECHERCHE ET CREATION / PAYSAG'YLANG / SOCETEM est la plus intéressante et peut être acceptée.

Par ailleurs, l'opération de reconversion de l'ancienne Gare s'inscrit dans l'objectif régional de promotion de l'artisanat et du tourisme sur des sites à vocation touristique, notamment en centre-ville. Les études en phase conception, dont vous trouverez ci-dessous le plan de financement, sont susceptibles d'être subventionnées, à hauteur de 75 % du montant des dépenses éligibles hors taxes, par la Région Réunion au titre du Fonds Régional pour le Développement et l'Emploi (FRDE).

**Plan de financement des études**

Reconversion de l'ancienne gare	Montant TTC	Montant HT	Subvention FRDE	Commune *
(en euros)				
Etudes de maîtrise d'œuvre/ phase conception	95 480,00	88 000,00	66 000,00	29 480,00
Assistance à l'installation pôle tourisme/ artisanat	12 000,00	11 059,91	8 294,93	3 705,07
<b>DEPENSES TOTALES</b>	<b>107 480,00</b>			
<b>DEPENSES ELIGIBLES</b>		<b>99 059,91</b>		
<b>RECETTES ATTENDUES</b>			<b>74 294,93</b>	<b>33 185,07</b>
			(en % des dépenses éligibles)	
			<b>75,00</b>	<b>33,50</b>

\* NB La part communale inclut la TVA.

**DELIBERATION N° 03/7-33**  
**du Conseil Municipal**  
**en séance du jeudi 18 décembre 2003**

**OBJET**

**RECONVERSION DE L'ANCIENNE GARE**  
**ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE**  
**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PROJET**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 03/7-33 présenté par le Maire au nom des Commissions 1° Aménagement du Territoire, et 2° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE**  
**A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Approuve le plan de financement des études nécessaires à la conception.

**ARTICLE 2**

Sollicite auprès de la Région Réunion, au titre du Fonds Régional pour le Développement et l'Emploi (FRDE), une subvention à hauteur de 75 % des dépenses éligibles hors taxes, sur ces études.

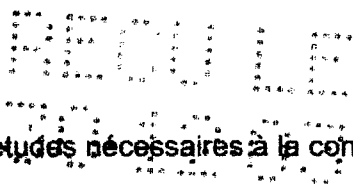
**ARTICLE 3**

Approuve le projet de marché de maîtrise d'œuvre.

**ARTICLE 4**

Attribue le marché de maîtrise d'œuvre au groupement ATELIER DE RECHERCHE ET CREATION / PAYSAG'YLANG / SOCETEM pour un montant de 192 565,80 euros TTC.

## RAPPORT N° 03/7-33



Je vous demande donc :

- d'approuver le plan de financement des études nécessaires à la conception ;
- de solliciter de la Région Réunion, au titre du Fonds Régional pour le Développement et l'Emploi (FRDE), une subvention à hauteur de 75% des dépenses éligibles hors taxes, sur ces études ;
- d'approuver le projet de marché de maîtrise d'œuvre ;
- d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre au groupement ATELIER DE RECHERCHE ET CREATION / PAYSAG'YLANG / SOCETEM pour un montant de 192 565,80 euros TTC ;
- d'autoriser la SODIAC, Mandataire de la Commune, à signer le marché ;
- d'autoriser la SODIAC, Mandataire de la Commune, à signer tous les actes administratifs correspondants.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**LE MAIRE**  
**René-Paul VICTORIA**



**ARTICLE 5**

Autorise la SODIAC, Mandataire de la Commune, à signer le marché de maîtrise d'oeuvre.

**ARTICLE 6**

Autorise la SODIAC, Mandataire de la Commune, à signer tous les actes administratifs correspondants.

---

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 26 DEC. 2003

**LE MAIRE**  
**René-Paul VICTORIA**

